

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Tombé

AMENDEMENT N ° II-CF1325

présenté par

M. Lottiaux, rapporteur, Mme Auzanot, M. Ménagé, M. Jolly, M. Rambaud, Mme Blanc, M. Giletti, Mme Dogor-Such, Mme Florence Goulet, M. Guibert, M. Dessigny, Mme Delannoy, Mme Pollet, M. Dutremble, Mme Joubert, Mme Grangier, M. Ballard, M. Tesson, Mme Alexandra Masson, Mme Hamelet, Mme Laporte, M. Tonussi, M. Odoul, Mme Martinez, Mme Lorho, M. Taverne, M. Allisio, M. Limongi, Mme Ranc, M. Chenu, Mme Galzy, M. Mauvieux, M. Michelet, M. Gery, M. Humbert, Mme Joncour, M. de Lépinau, Mme Robert-Dehault, Mme Ménaché, M. Markowsky, M. Vos, M. Rancoule, M. Evrard, Mme Rimbert, Mme Levavasseur, Mme Lechon, M. Salmon, M. Chudeau, M. Dufosset, Mme Diaz, M. Guiniot, M. Casterman, M. Weber, M. Emmanuel Taché, M. Lioret, M. Michoux, M. Baubry, M. Buisson, Mme Roy, Mme Sabatini, M. Alloncle et M. Bernhardt

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Culture »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Patrimoines	10 000 000	0
Création	0	0
Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	0	10 000 000
Soutien aux politiques du ministère de la culture	0	0
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le cambriolage du musée du Louvre, après plusieurs dégradations et vols successifs dans nos sites patrimoniaux, a mis en lumière le nécessaire renforcement de la sécurité dans nos musées et monuments.

Les problèmes de sécurité sont souvent identifiés, mais il n'y est pas forcément répondu faute de moyens ou pour des questions de priorités.

De fait, il est proposé, à l'instar du plan « sécurité cathédrales » mis en œuvre avec succès par le Ministère de la Culture après l'incendie de Notre-Dame, de lancer un plan « sécurité musées » pour les musées relevant de l'État. Si les principaux sites disposent généralement d'un schéma directeur qu'ils sont en théorie à même de mettre en œuvre avec les crédits dont ils disposent, de nombreux établissements présentent des lacunes de sécurité qu'ils ne peuvent combler en l'état actuel des choses. Cette nouvelle ligne, qui devra sans doute être abondée dans l'avenir, permettra dès cette année de réaliser les travaux d'urgence dans les sites considérés comme les plus exposés afin de protéger notre patrimoine.

L'amendement propose de doter ce programme de 10 millions d'euros. Ce montant serait prélevé en autorisations d'engagement et en crédits de paiement sur les 127,5 millions du Pass Culture (action 2 du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture ») dont le fonctionnement serait rationalisé, et abonderait l'action 3 « Patrimoine des Musées de France » du programme 175, « Patrimoines ».